



## Brûlage en site Natura 2000 : Quand les pompiers mettent le feu... pour les brebis et la Vipère d'Orsini !

*Sourribes Valérie-Claude – Chargée de mission Natura 2000  
Syndicat mixte du massif des Monges –le 10 Mars 2020*



Le massif du Cheval Blanc – Montagne de Boules – Barre des Dourbes a été désigné Site Natura 2000 pour la richesse de ses habitats naturels et de sa biodiversité, principalement pour la Vipère d'Orsini (espèce d'intérêt communautaire, protégée aux niveaux national et européen).

Ce paisible serpent, menacé de disparition, vit dans nos montagnes entre 1000 et 2350 m d'altitude. Les pelouses alpines sont ses habitats de prédilection ! Il cohabite dans ces milieux ouverts avec les troupeaux en estive. L'une des principales menaces pour cette espèce est la fermeture des milieux.

### Attention danger... de disparition !

De petite taille (moins de 50 cm), très discrète, paisible, avec un venin 3 à 4 fois moins toxique pour les mammifères que celui de la Vipère aspic, la Vipère d'Orsini affectionne les milieux ouverts. Elle y trouve les conditions idéales pour sa thermorégulation (présence de zones ensoleillées et de zones ombragées par la végétation basse permettant de conserver la température corporelle souhaitée) et y trouve en quantité criquets et sauterelles dont elle se nourrit presque exclusivement !

Lorsque la végétation évolue et devient plus dense avec l'apparition de buissons, d'arbustes bas, les surfaces en herbes sont remplacées par des milieux plus fermés, plus ombragés, dans lesquels la Vipère d'Orsini ne trouve plus des conditions de vie favorables.

Les brebis, et les ongulés sauvages, sont des alliés pour la Vipère. Par leur pâturage, ils contribuent au maintien de ces milieux ouverts. Mais leurs coups de dents ne suffisent pas. On assiste alors à une perte de surface fourragère pour les brebis, ainsi qu'à une perte d'habitat pour la Vipère d'Orsini, pouvant conduire à sa disparition sur certaines montagnes.

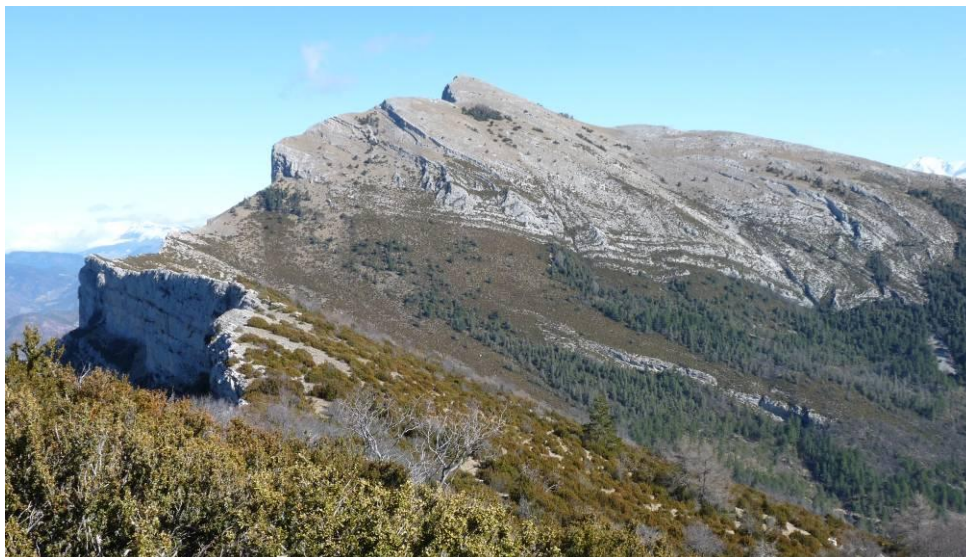
Le débroussaillage mécanique est la façon courante de ralentir la dynamique de la végétation, comme en 2016 sur Thorame-Basse (La Provence, lundi 2 janvier 2017). Mais sur les zones accidentées ou difficiles d'accès, ce type de chantier ne peut pas être réalisé. Le recours au feu est alors la seule solution.



Vipère d'Orsini (avec marquage temporaire effectué lors d'un suivi scientifique)

### Pour un usage raisonné du feu

Situé à l'écart des voies de circulations et des pratiques sportives trop intensives, la Montagne de Coupe (versant Est de la Barre des Dourbes) fait partie des derniers endroits en France où la Vipère d'Orsini a pu se maintenir, à l'abri des dérangements.



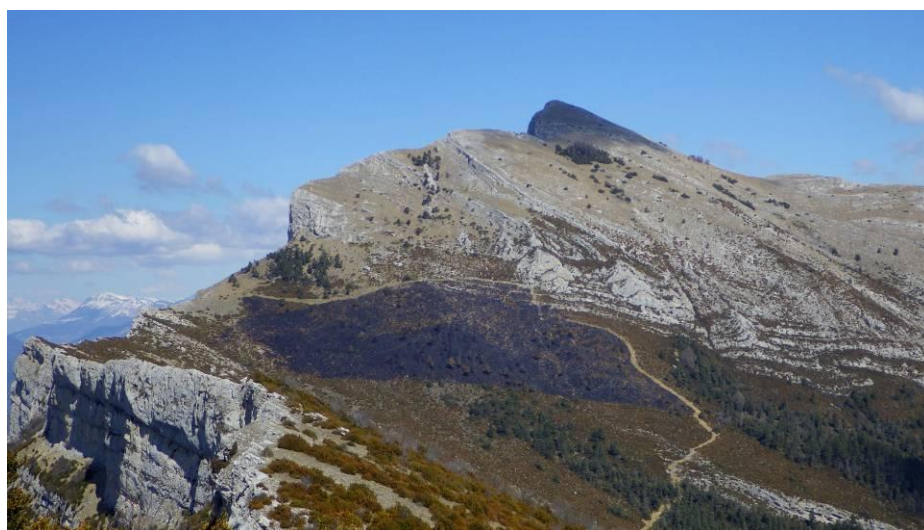
Sur cet alpage pentu et inaccessible aux engins motorisés, seul le feu peut permettre de rouvrir le milieu pour restaurer la ressource pastorale et maintenir l'habitat de la Vipère d'Orsini. Mais son usage, par brûlages dirigés ou en écobuages, n'est pas sans risque pour cette espèce ; réalisés à la mauvaise saison, mal conduits, répétés trop fréquemment ou réalisés sur de trop grandes surfaces, les brûlages peuvent mettre en danger les vipères et leur habitat.

**Le projet de brûlage sur cette zone ne pouvait donc être envisagé qu'en prenant en compte la biologie de la Vipère d'Orsini.**

La réflexion a été lancée au printemps 2019, dans le cadre d'un groupe de travail organisé par la chargée de mission Natura 2000, associant le berger du groupement pastoral, les éleveurs, le CEN PACA (pilote du Plan National d'Action de la Vipère d'Orsini), l'ONF, la DDT et la cellule « brûlages dirigés ».

La Vipère d'Orsini passant les mois les plus froids en terre, à des profondeurs variables en fonction des températures, les brûlages devaient être programmés durant cette période de léthargie, entre novembre et mars.

L'élaboration d'un cahier des charges a permis de fixer les conditions de mise en œuvre et le calendrier de réalisation du brûlage dirigé réalisé le 11 mars 2020, ainsi que des écobuages qui seront réalisés par les éleveurs dans les années à venir.



**Le respect de ces cahiers des charges est la condition sine qua non à l'utilisation du feu, permettant de maintenir l'habitat de la Vipère d'Orsini ouvert, sans prendre le risque de détruire des individus de cette espèce rare.**

**Contact et informations :**

**Valérie-Claude Sourribes, chargée de mission Natura 2000 : 06.86.38.67.93 – [sourribescvc.monges@gmail.com](mailto:sourribescvc.monges@gmail.com)**

**Marc-Antoine Marchand, CEN PACA : 06.66.34.80.43 - [marcantoine.marchand@cen-paca.org](mailto:marcantoine.marchand@cen-paca.org)**